

Belle-Ile-en-Mer

## Plu. Au menu du conseil de Sauzon, lundi

Le conseil municipal de Sauzon se réunira lundi 23 avril à 20 h 30 pour délibérer sur l'arrêt du Plan local d'urbanisme (Plu). « Ce document sera ensuite transmis aux personnes publiques associées qui auront trois mois pour transmettre leurs remarques ou observations. Il est donc susceptible d'évoluer », prévient le maire Norbert Naudin. Une enquête publique sera ensuite organisée et chacun pourra y inscrire ses remarques ou doléances. Un commissaire-enquêteur organisera des permanences au cours desquelles les habitants pourront le rencontrer. Il rendra, à la suite de cette période, un avis sur les demandes et le projet de Plu.

### 177 logements supplémentaires

« L'élaboration du futur Plan local d'urbanisme a été un lourd et laborieux travail qui a été lancé officiellement par délibération, le 24 novembre 2011. Il a fallu, dans un premier temps, faire un bilan de la situation actuelle (diagnostic) et ensuite réfléchir aux possibles

futures orientations (Projet d'aménagement et de développement durable) de la commune en matière d'aménagement du territoire pour enfin, en venir aux zonages et règlements. Cinq grands axes ont été élaborés : promouvoir un développement urbain pour préserver la qualité du cadre de vie ; conforter nos atouts économiques ; préserver et valoriser les espaces naturels ; promouvoir des modes de déplacements pour tous ; et gérer durablement notre territoire ».

La Commune de Sauzon prévoit de poursuivre une évolution démographique de 0,8 % par an à l'horizon 2029 soit un accueil d'environ 177 logements supplémentaires.

### Un registre à disposition

La commune est actuellement en phase réglementaire. Le registre de concertation est toujours à la disposition du public à l'accueil de la mairie et que vous pouvez encore y écrire. La cartographie présentant le futur règlement graphique de la commune en zonages (zones urbaines, zones à urbaniser, zones

agricoles, zones naturelles et forestières, zone du site portuaire, zone d'activités, d'installations artisanales ou professionnelles) est consultable en mairie. « Le règlement a tenu à respecter l'entité des constructions existantes, notamment dans le bourg de Sauzon où toutes les constructions d'apparence autre que " traditionnelles " seront prohibées », précise le maire.

### 25 % de logements sociaux

Dès l'arrêt par le conseil municipal du futur Plan local d'urbanisme de Sauzon, celui-ci deviendra public et sera consultable en mairie. Les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) permettront d'affiner les objectifs du PADD et encadreront les futurs projets. Une densité minimale devra être respectée selon l'objectif suivant : 20 logements par hectare. Les zones à urbaniser devront quant à elles comprendre au moins 25 % de logements aidés ou sociaux dédiés à l'accession à la propriété en résidence principale.